



IL Y A BIEN DU NOUVEAU SOUS LE SOLEIL !

Qualifelec réorganise et enrichit sa qualification Solaire Photovoltaïque avec trois objectifs principaux : sécuriser la maîtrise d'ouvrage, qualifier les entreprises en parfaite adéquation avec ses besoins, anticiper et accompagner l'intégration du solaire photovoltaïque dans les réseaux intelligents.

La France est le 5^e pays le plus ensoleillé d'Europe : un atout considérable pour remplir les objectifs de production d'électricité renouvelable, fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Afin d'accompagner le développement de la filière Solaire Photovoltaïque dans un climat de sécurité et de confiance, **Qualifelec** réorganise et enrichit sa qualification solaire photovoltaïque. **Qualifelec** met à disposition de la maîtrise d'ouvrage, un outil solide et fiable, pour identifier les entreprises de qualité, compétentes, sérieuses et engagées.

Ciel dégagé sur le solaire photovoltaïque



L'environnement réglementaire et économique se montre favorable au déploiement des installations solaires photovoltaïques. Le plan « Place au Soleil », lancé cet été par les pouvoirs publics, est une formidable incitation à multiplier les installations solaires photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments et toitures disponibles.

Le gisement de surfaces valorisables sur les bâtiments est, d'ailleurs, considérable, sans compter la possibilité de mobiliser le foncier délaissé. Et si l'on ajoute à cela, la formidable attractivité de l'autoconsommation auprès du grand public, avec ses promesses d'indépendance énergétique, toutes les conditions sont réunies pour soutenir la progression du marché.

Or équiper un bâtiment ou une maison individuelle n'est pas neutre. Il s'agit d'ajouter une nouvelle fonctionnalité aux bâtiments et de les transformer en dispositif de production d'électricité. Par ailleurs, au regard de l'investissement que représente une installation solaire photovoltaïque, la rentabilité doit impérativement être au rendez-vous, avec une production d'électricité assurée et pérenne.

Le solaire photovoltaïque est un métier d'électricien

Conscient des enjeux liés à la mise en place de systèmes de production électrique alternatifs et plus flexibles, **Qualifelec** a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur l'investissement indispensable des professionnels électriciens dans le solaire photovoltaïque. Dès juillet 2015, une qualification spécifique Solaire Photovoltaïque était mise en place. L'objectif de la refonte de la qualification est de sécuriser la maîtrise d'ouvrage dans le choix d'une entreprise. Elle doit pouvoir, facilement, sélectionner une entreprise compétente, adaptée à son projet et structurée pour répondre à ses besoins spécifiques en termes d'installations solaires photovoltaïques.

La qualification SPV propose 3 indices de puissance, correspondant à des typologies d'installations différentes. Les indices SPV 1 et SPV 2 ont été redéfinis. L'indice SPV 1 correspond aux installations solaires photovoltaïques d'une puissance ≤ 36 kVA, que l'on trouve généralement dans le résidentiel qu'il soit individuel ou collectif. L'indice SPV2 concerne les installations d'une puissance comprise entre 36 et 250kVA (petites et moyennes surfaces tertiaires). **Un nouvel indice SPV3 a été créé. Il est dédié aux installations solaires photovoltaïques supérieures à 250 kVA, essentiellement déployées sur des bâtiments tertiaires de grandes surfaces, industriels et agricoles.**

A chaque indice correspond des compétences de conception et de mise en œuvre relevant de technicités distinctes. Chacun implique, également, une structuration différente de l'entreprise en fonction de son segment de marché et de sa capacité de production. Cependant, le socle de compétences évalué par **Qualifelec** repose invariablement sur le savoir-faire électrique, impliquant le juste dimensionnement des installations, leur réalisation dans le respect des normes et des règles de l'art, leur sécurité et leur performance. **C'est pourquoi, la vérification du contrôle de ces installations solaires photovoltaïques, préalablement à leur mise en service, est un élément clé du dispositif de qualification de Qualifelec.**

Valoriser l'engagement des entreprises

Aux volets conception et installation, Qualifelec ajoute le volet maintenance avec un indice spécifique, indispensable à la création d'un cercle vertueux pour le solaire photovoltaïque. Cet indice donne l'opportunité aux entreprises, qui veillent au fonctionnement pérenne des installations et garantissent leur performance dans le temps, d'afficher une valeur ajoutée de service.

Plus encore que tout autre équipement électrique, les panneaux solaires photovoltaïques doivent faire l'objet d'un entretien régulier et d'une maintenance particulière. La périodicité et la qualité de cet entretien garantissent la sécurité des personnes et des biens. Une précaution indispensable compte tenu des risques spécifiques d'incendie, liés au solaire photovoltaïque.



En obtenant l'indice Maintenance des installations solaires photovoltaïques, les entreprises qualifiées par Qualifelec témoignent de leur implication sur le long terme auprès de leurs clients.

L'ensemble des indices disponibles dans la qualification Solaire Photovoltaïque peuvent être obtenus simultanément, sous réserve de remplir les exigences inscrites dans le référentiel de qualification. L'entreprise devra, alors, faire la preuve de la réalisation des différents types d'installations avec des puissances se conformant à l'indice demandé.

Des mentions pour favoriser l'intégration du solaire photovoltaïque dans le réseau électrique

Qualifelec a pensé l'évolution de la qualification solaire photovoltaïque dans la perspective du développement de réseaux décentralisés de production, distribution et consommation de l'électricité. Outre la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), qui assure à la maîtrise d'ouvrage de pouvoir bénéficier du tarif de rachat du surplus d'électricité injecté sur le réseau, la qualification propose les mentions stockage et IRVE (Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques). En effet, la notion d'autoconsommation préfigure la mise en place d'une boucle énergétique. **Avec pour composante essentielle les installations solaires photovoltaïques, elle intègre le stockage, lié au développement de l'électromobilité.**

Le stockage sur batteries de l'énergie produite pallie l'intermittence de la production d'électricité, issue du solaire photovoltaïque. Il en permet la consommation en différé, lorsque les besoins se font sentir. Cette solution assure une meilleure gestion de la production, en apportant un surcroît de confort aux consommateurs. La mise en œuvre du stockage à partir d'une installation solaire photovoltaïque nécessite, cependant, une maîtrise de technologies nouvelles, une capacité de conseil accrue et des précautions particulières de sécurité. **La mention stockage, en complément de la qualification Solaire Photovoltaïque est réservée aux spécialistes qui auront démontré leur expertise, notamment, en justifiant d'une habilitation électrique « Travaux sous tension sur batteries d'accumulateurs stationnaires ».**



La mention IRVE, en complément de la qualification Solaire Photovoltaïque, apporte une réponse à l'attente des citoyens, sensibilisés aux énergies renouvelables et à la mobilité propre. En effet, le développement du solaire photovoltaïque est totalement cohérent avec le déploiement des bornes de recharge, leur association réduisant considérablement l'impact environnemental de la voiture électrique. La maîtrise concomitante de ces deux technologies s'appuie sur les compétences de base des professionnels électriciens, qui sont en mesure de contribuer pleinement à l'accélération du recours aux énergies renouvelables.

Pour un déploiement sécurisé et qualitatif du solaire photovoltaïque, Qualifelec entend valoriser les entreprises de qualité, engagées dans une démarche d'excellence. En construisant une qualification exigeante, adaptée au marché et répondant aux attentes de la maîtrise d'ouvrage, Qualifelec renforce la confiance de cette dernière et contribue à la réussite de la transition énergétique.

À propos de Qualifelec

Créée en 1955, sous l'impulsion des pouvoirs publics et des représentants de la filière électrique, QUALIFELEC représente aujourd'hui 6 500 professionnels qualifiés de tailles d'entreprises d'électricité très variées et d'artisans électriciens. La volonté initiale de réglementer la qualification des professionnels, en pleine reconstruction du pays, s'est transformée avec le temps en un outil de valorisation et de reconnaissance des compétences des professionnels électriciens sur le marché. Association de loi 1901, agissant sous protocole d'Etat, QUALIFELEC accompagne chaque jour les professionnels dans leur démarche de qualification.

Contacts Presse :

QUALIFELEC - Alexandra Del Medico

Tél : 01 53 06 65 20

Mail : adelmedico@qualifelec.fr

AGENCE DM&A - Catherine Pinoteau

Tél : 01 30 70 68 89

Mail : catherinepinoteau@agencedma.fr